



Chers parents, vous trouverez dans cette circulaire quelques repères pour démarrer l'année scolaire 2022-2023. Cette dernière, tout comme les listes des fournitures scolaires et la plupart des informations utiles, sera également disponible sur notre site internet que nous vous invitons à consulter régulièrement (*Rubrique Rentrée 22*).

### 1. En bref

- L'année 2022-2023, et le 01 octobre plus particulièrement, sera l'occasion de fêter les 50 ans de l'école Sainte-Marie qui s'est installée dans ses locaux de Châteauvert en 1972-1973. Bon anniversaire Sainte-Marie !
- Grâce à votre forte participation aux actions du Comité des Fêtes, le projet « Améliorons les récréations » s'est poursuivi avec de nouveaux aménagements dans la cour des élémentaires (Financement APEL et OGEC) : jardin pédagogique, poulailler, table de ping pong, mobilier en bois, jeux...
- Notre école est arrivée première au concours du Sytrad et tout le travail sur l'environnement réalisé en 2021-2022 a été récompensé. Un grand merci à tous pour vos votes !
- Des travaux auront lieu cet été afin de mettre en place un self à destination des élèves. (Financement OGEC)
- Pour la rentrée, l'APEL réitère son partenariat avec A-qui-S pour la création d'étiquettes personnalisées (code VAL1987)
- Suite à des départs en sixième, le groupe d'animation pastorale a besoin de vous : venez rejoindre l'équipe ! Renseignements par mail ou directement auprès du secrétariat.

### 2. Rentrée

- La rentrée est fixée au jeudi 1er septembre à 08h30 (*Rentrée échelonnée pour les PS, cf. liste des fournitures*)
- La répartition des classes sera donnée le jour de la rentrée. Suite à des propos inappropriés de certains parents, l'équipe enseignante rappelle aux familles que l'affectation des élèves relève d'un choix pédagogique non négociable.
- Un café de bienvenue sera offert par l'association de parents d'élèves (APEL) à toutes les familles le jour de la rentrée à 08h30 (suivre l'odeur des viennoiseries et du café). Occasion pour tous de se retrouver ou de faire connaissance.
- L'équipe enseignante sera composée comme suit :

Cycle 1	PS	Mme DUPUIS (L/M) et Mme CAMILLO (J/V) - Mme KYPRAIOS (Aide maternelle)
	MS	Mme MELKI - Mme TETE (Aide maternelle)
	GS	Mme VALLA (3 jours) et Mme BONHOURE (1 jour) actuellement en congé maternité - Mme COMBAL (Aide maternelle)
Cycle 2	CP	Mme FALQUE
	CP-CE1	Mme SIMON
	CE1/CE2	Mme HASTOY
	CE2	Mme SERRAT
Cycle 3	CM1	M. HERZ (L/M) et Mme BONHOURE (J/V) actuellement en congé maternité
	CM1-CM2	Mme RAYDON
	CM2	Mme OGER
Dispositif aide		Mme BLANC

### 3. Documents à retourner

Différents documents vous seront remis à la rentrée et seront à compléter

- Fiche sanitaire avec différentes autorisations et liste des personnes habilitées à récupérer votre enfant
- Mandat de prélèvement SEPA (pour les familles qui ne l'ont pas encore transmis)

### 4. Horaires et parking



L'accès à l'école se fait uniquement par l'entrée chemin du thon (côté parking).

Le portillon (visiophone) doit être maintenu fermé.

En raison de plaintes de riverains, nous vous rappelons qu'il est interdit de se garer sur les parkings des copropriétés à proximité de l'établissement. Des stationnements sont disponibles chemin de Robinson.

- Les horaires des classes sont définis comme suit : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 16h30 (11h35 et 16h20 pour les maternelles en raison du plan Vigipirate).
- A la mi-septembre des temps d'aide personnalisée seront proposés par les enseignants aux élèves qui en ont besoin. Ils auront lieu après 16h30. Cette aide est gratuite et sera soumise à l'accord des familles.



Suite à de nombreux retards constatés cette année, nous invitons les parents retardataires à anticiper leur arrivée à l'école... Tout retard répété pourra faire l'objet d'une information auprès des services de l'Inspection Académique.

## 5. Secrétariat

- Le secrétariat sera ouvert du lundi 29 août au mercredi 31 août aux horaires habituels
- Durant l'année, Mme Gaëlle Labé vous accueillera le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h15 à 11h45 et de 13h15 à 17h00. Merci de bien vouloir téléphoner **pendant** ces créneaux horaires.

## 6. Contribution des familles 2022-2023

Nous vous proposons de régler par prélèvement automatique en 1 fois ou 9 fois (à préciser sur la fiche sanitaire). Ne pas hésiter à nous consulter en cas de difficultés.

Cette circulaire faisant office de facture, les règlements seront établis selon l'une des modalités suivantes (cf. règlement financier téléchargeable sur notre site internet)

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Tarif normal	Tarif bienfaiteur	Tarif normal	Tarif bienfaiteur	Tarif normal	Tarif bienfaiteur	Tarif normal	Tarif bienfaiteur
1 prélèvement de	603	> 603	1206	> 1206	1575	> 1575	1944	> 1944
9 prélèvements de	67	> 67	134	> 134	175	> 175	216	> 216

- Les prix indiqués sont exprimés en euros.
- La cotisation volontaire APEL est incluse dans le tarif proposé.
- Pour les nouvelles inscriptions : 50 euros seront déduits du premier prélèvement

## 7. Assurance scolaire

- Tous les élèves bénéficient automatiquement de l'assurance proposée par la Mutuelle Saint-Christophe.
- Un fascicule des conditions générales est consultable sur notre site internet.

## 8. Cantine et garderie



Les **inscriptions et les règlements cantine ou garderie s'effectuent en ligne** (cf. mode d'emploi Complice téléchargeable sur notre site).

- Tarifs 2022-2023 (cf. règlement financier téléchargeable sur notre site internet)
  - Garderie du matin par journée 1.50 €
  - Garderie du soir par journée 2.00 €
  - Garderie du matin et du soir par journée 3.50 €
  - Cantine par repas 5.50 €
  - Le prix d'une garderie imprévue est fixé à 6 €.
  - Le prix d'un repas imprévu est fixé à 8 €
  - Le prix d'un dépassement horaire de la garderie du soir est fixé à 15 €.
- Rappel : les familles sont responsables des choix effectués en ligne : penser à désinscrire vos enfants lors des sorties.
- Les élèves domiciliés à Valence et mangeant régulièrement à la cantine peuvent bénéficier dans certaines conditions d'une aide de la municipalité. Prendre les renseignements auprès du secrétariat. Les dossiers doivent être constitués avant les vacances de Toussaint.

Bon été à tous. M. Herz, chef d'établissement

